



Voyage chez son père as t'il le droit de pas la remettre dans le tr

Par **flopie**, le **14/01/2011 à 19:03**

Bonjour,
le père de ma fille doit prendre sa fille pour les vacances de fevrier
sur la région de l'essonne mais residence actuel me la remettre dans le tgv pour le 22 fevrier
sur la région de bordeaux notre nouvelle adresse comment faire si il ne veut pas payer le trajet
alors que le jugement n'a pas etait changer par le jaf
ai je droit de ne pas lui donner sa fille ?

Par **Marion2**, le **14/01/2011 à 19:15**

Vous avez déjà 2 fois posé la question !!! mimi493 et Mélanie555 vous ont déjà répondu !!!

Je ne vois pas pourquoi vous posez encore cette question !

Si vous souhaitez poser une autre question, répondez dans le fil de votre 1er message...

Par **flopie**, le **14/01/2011 à 19:21**

excuser moi je ne suis pas habituer du mal